Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 1/08/7023. 5 LUNION DE 10: 085-218501914-20230801-230777-AR



Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées Service Assemblées-Courrier

Hôtel de Ville et d'Agglomération Place du Théâtre – BP 829 85021 La Roche-sur-Yon Cedex Tél.: 02 51 47 47 47 Arrêté n° 23 - 0777

# Le Maire,

Vu	le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-19;
Vu	la convention de mutualisation entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon signée en application de la délibération n°11 du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 ;
Vu	l'arrêté n°21-0065 du 10 février 2021 donnant délégation de signature à Cécile DALAIS, Directrice générale adjointe des services mutualisée, responsable du Pôle services à la population ;
Vu	l'arrêté n° 2023 / 557 du 21 avril 2023 portant mutation de Ketty COVEMAEKER au sein des services de La Roche-sur-Yon Agglomération à compter du 1er mai 2023 ;
Vu	l'arrêté n° 2023 / 558 du 21 avril 2023 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice générale des services de Ketty COVEMAEKER à compter du 1er mai 2023 ;
Considérant	l'organisation mutualisée des services de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la Ville de La Roche-sur-Yon ;
Considérant	la nécessité d'assurer le fonctionnement normal de l'Administration ;

# **Arrête**

Article 1:

Sur proposition de la Directrice générale des services,

Délégation de signature est donnée à Cécile DALAIS, Directrice générale adjointe des services mutualisée, responsable du Pôle services à la population, dans le cadre de ses attributions (éducation, action sociale, autonomie, affaires culturelles, sports et jeunesse, petite enfance, proximité et prévention, police municipale), pour les documents suivants :

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Recu en préfecture le 01/08/2023

Publie le 1/08/2023 5110 ID: 085-218501914-20230801-230777-AR

## **Mesures diverses:**

- correspondances administratives courantes;
- notifications et attestations diverses ;
- correspondances avec les usagers ;
- correspondances avec les partenaires ;
- demandes de subvention.

#### Pièces comptables :

- bordereaux de mandats et titres de recettes ;
- bons de commande et devis d'un montant inférieur à 40 000 € H.T.;
- facturation de prestations diverses.

## Gestion du personnel:

- état de frais de déplacements ;
- ordres de mission;
- validation des heures supplémentaires ;
- mesures courantes de gestion.

#### Marchés publics:

 toutes pièces courantes d'exécution des marchés de travaux, fournitures et services, à l'exception des documents relatifs à la modification des prestations ou des délais d'exécution, à l'acceptation des sous-traitants, aux opérations de réception, à la résiliation et aux litiges.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Cécile DALAIS, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Ketty COVEMAEKER, Directrice générale des services mutualisée.

Article 3:

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui remplace l'arrêté n°21-0065 du 10 février 2021.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 28/07/2023

Le Maire, Luc BOUARD Signé numériquement le 28/07/2023 par BOUARD Luc Maire

Le Maire

<sup>-</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

<sup>-</sup> informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.